

2009 – N° 28 SCL

14 Octobre 2009

CHS Spécial Laboratoires du 6 octobre 2009

La CFDT était représentée par **Catherine ROSSI** (Ile de France) et **Brigitte THIMOLEON** (Rennes),

I- Approbation des procès-verbaux de la réunion du comité d'hygiène et sécurité spécial du 26 mai 2009.

L'administration nous informe que le procès-verbal du CHSS du 26 mai 2009 sera envoyé aux représentants du personnel dans les plus brefs délais et sera soumis à approbation au prochain CHSS.

L'administration nous indique que pour ce CHSS, le PV sera transmis aux représentants du personnel dans les meilleurs délais.

II – Information sur le recrutement du futur Inspecteur Hygiène et Sécurité

Le président nous a présenté deux formules

➤ 1^{ère} formule :

La DPAEP pourrait recruter un IHS, de profil scientifique. Le recrutement se ferait au sein du ministère sur un poste à profil. Ce poste serait une création. Cet agent serait affecté à la DPAEP à 100% et d'autres secteurs lui seraient attribués.

➤ 2^{ème} formule

Mme Sarah Seck n'ayant pas de compétences spécifiques laboratoire, un agent du SCL chargé de mission en HS, l'assisterait lors des inspections des laboratoires. Sous l'autorité du SCL et sans être obligatoirement du grade d'inspecteur, cet agent consacrerait une partie de son temps à l'Hygiène et Sécurité.

L'Inspecteur Hygiène Sécurité de la DPAEP rappelle qu'un IHS doit pouvoir réaliser une inspection forte, indépendante, autonome et neutre et qu'il engage sa responsabilité pénale.

L'ensemble des représentants du personnel approuve la première formule.

III – Point sur la pandémie grippale

M. Péruilhé nous a informé que :

- l'instruction « Mise en œuvre du plan de gestion d'une pandémie grippale » au SCL est sur le site.
 - les masques FFP2 (destinés à protéger les personnes qui les portent) ont été livrés dans chaque laboratoire.
 - les responsables de laboratoire sont invités à prévoir un travail à domicile pour les agents, par exemple des mises à jour des connaissances personnelles.
- Il n'y a pas eu d'informations sur les vaccinations, il ne sera pas non plus demandé aux agents listés comme participant à des « activités essentielles » de se vacciner. . Il a été confirmé que l'agent n'est pas obligé de prendre des congés.
- Des données personnelles inscrites sur la liste nominative des personnels, conservée par le responsable du laboratoire, auraient fait l'objet de fuites .M Peruilhé a rappelé que les instructions étaient très claires en ce qui concerne la confidentialité des données.
- Le médecin de prévention souligne que l'usage de savon liquide est conseillé. Par contre celui du séchage soufflant est déconseillé car il disperse les microbes. La solution hydro alcoolique est surtout préconisée en absence de lavage des mains à l'eau et au savon.

IV – Point sur l'activité du réseau Hygiène et Sécurité

Concernant la médecine de prévention, le médecin de prévention n'a pas réussi à regrouper les rapports des médecins, qui lui parviennent tardivement.

Les documents uniques seront finalisés pour fin octobre.

Les chantiers suivants sont en cours : le contrôle des sorbonnes, les opérations à financer sur les crédits HS, les études pour achat national de générateur d'hydrogène, les CMR, l'intranet du SCL, l'instruction générale HS, les contrôles périodiques obligatoires, les extracteurs mobiles.

Un point sur les sorbonnes aurait dû être discuté lors de cette réunion, il est reporté au prochain CHSS.

M Peruilhé a demandé que le chantier « Formation/information des agents » soit activé.

La réunion du réseau HS aura lieu le 17 novembre.

Au sujet des CMR, un représentant syndical a demandé à ce qu'une étude épidémiologique soit faite sur l'ensemble des laboratoires. Le médecin de prévention signale ne pas avoir été alerté par les autres médecins. Se pose la question de la représentativité de cette étude qui normalement est réalisée sur un grand nombre de personnes.

L'exposition des agents aux CMR est reconnue, les cas de cancer survenus notamment au laboratoire de Marseille interpellent.

Aussi il est demandé au médecin de prévention d'étudier la faisabilité d'enquête sur les cas avérés, de faire une recherche sur les études épidémiologiques déjà effectuées et de se mettre en relation avec les autres médecins de prévention pour obtenir des éléments complémentaires. Ce travail sera vu lors de la prochaine réunion du CHSS.

Au sujet des risques psychosociaux dans les laboratoires, point demandé à l'ordre du jour de cette séance lors du précédent CHSS, un représentant syndical a fait remarquer que la souffrance au travail n'est pas correctement prise en compte.

Notamment, aux laboratoires du Havre et Rouen où les agents sont toujours dans l'incertitude du lendemain. A Lille où la réorganisation du personnel, le déménagement du matériel et le maintien de l'activité déstabilisent les agents. Le médecin de prévention en a été informé.

L'administration reconnaît que l'incertitude du devenir du laboratoire du Havre est mal vécue et partage leur situation délicate. Les propositions ont été multiples mais l'administration rappelle que pour faire aboutir un projet, il faut une volonté commune et que ce n'est pas faute de vouloir étudier toutes les propositions. Des réflexions sont toujours en cours et l'administration exposera le projet quand il sera finalisé, afin de ne pas créer à nouveau trouble parmi les agents. L'administration veillera par ailleurs à reprendre le document unique afin que la colonne concernant les TMS et troubles psychosociaux soit présente même en l'absence de constats de pathologies.

M Péruilhé propose que le réseau poursuive son travail avec le médecin de prévention et nous informe qu'une réunion avec les représentants des organisations syndicales sera organisée en janvier 2010.

V – Suivi des visites des laboratoires de Strasbourg et Marseille.

Strasbourg : 4 constations à suivre

- la liste des agents chargés de diriger l'évacuation du personnel n'est pas apposée.
- le problème des vestiaires non résolu.
- le contrôle des sorbonnes, si non conforme le spécifier.
- la centrifugeuse, elle doit être étiquetée hors service ou être évacuée.

Marseille : 3 constations à suivre

- se conformer à la réglementation pour les sanitaires (code du travail).
- WC non conforme pour l'accès handicapés, rechercher une solution.

- Faire un suivi des plaques d'amiante, revoir le DTA avec l'Inspecteur Hygiène et Sécurité.

VI – Visites des laboratoires de Lille, Lyon et Rennes

Il est rappelé que le recyclage des formations STT se fait dorénavant tous les 2 ans.

Lille : Le CHSS demande au laboratoire le résultat du contrôle.

Lyon : L'Inspecteur Hygiène et Sécurité rappelle que si les travaux de mise en conformité ne sont pas faits dans l'année suivant le contrôle, la vérification doit être à nouveau effectuée dans l'année suivante ou potée à 2 ans si les travaux sont tous réalisés. Les sorbonnes n'ont pas été vérifiées depuis 2004

Rennes : Les sorbonnes n'ont pas été vérifiées depuis 2004

VII– Registres Hygiène et sécurité du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

Il est demandé que les cahiers H.S soient vus au moins 2 fois par an et ce sur une période courant 2 mois avant le CHSS. La proposition de dématérialiser le cahier H.S sera étudiée. Ce formulaire sera modifié au 01/01/2010 par la suppression de la case « suggestions de l'ACMO ».

Une question se pose, comment informer rapidement le responsable du laboratoire qu'une observation a été inscrite au registre ?

Proposition : l'ACMO sera en charge de le montrer 1 fois tous les 15 jours.

. Le résultat du chantier « sorbonnes » est attendu, les problèmes d'odeur sont récurrents

Les ACMO vont recenser le besoin en trompes à eau en circuit fermé dans leurs laboratoires respectifs afin de faire une demande d'achats groupés.

Les médecins de prévention seront sollicités par les ACMO pour répondre à la question suivante :

- Un défibrillateur est-il indispensable dans nos laboratoires ? Selon le ministère, il est indispensable lorsqu'il existe un passage important de public et un éloignement des secours.

Il est demandé une fiche type pour le compte-rendu de l'exercice incendie pour harmoniser les documents.

VIII– Rapport 2008 de M Roelens

Il est demandé à l'Inspecteur H.S de faire 2 corrections au rapport :

- Une concernant le nombre d'ACMO ayant suivi les visites, 3 présents sur les trois visites effectuées.

- L'autre concernant la rédaction d'un plan de prévention qui est effectif pour le laboratoire de Bordeaux.

IX– Points sur les crédits hygiène et sécurité

Le bilan est conforme aux prévisions.

X– Questions diverses

Prochaine réunion le 15 décembre 2009

Pour plus de précisions, les représentants CFDT sont à votre disposition.

Catherine ROSSI : 01 44 54 21 21

Brigitte THIMOLEON : 02 99 14 37 14